Limiter l'usage des phytosanitaires par les agents techniques

Communauté de Communes Mad et Moselle

Auteur :

2 Bis Rue Henri Poulet

54470 Thiaucourt-regniéville

Voir le site internet

Suzon Tassin

contactdechet@cc-chardonlorrain.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

En 2010, la communauté de communes du Chardon Lorrain a lancé une étude sur les pratiques de désherbage. Cette étude a été réalisée par la FREDON Lorraine (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles de Lorraine).

Cette étude a permis de faire un point sur les produits utilisés et leurs conditions d'utilisation sur 16 communes volontaires.

Suite à cela, des propositions d'amélioration ont été proposées comme le désherbage thermique ou mécanique ou bien le balayage mécanisé.

Après étude, la communauté de communes du Chardon Lorrain a décidé de mettre en place un service de balayage intercommunal adapté afin de répartir l'investissement sur les communes adhérentes.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Stopper l'utilisation de phytosanitaires sur les caniveaux car cela engendre une forte pollution des eaux.
- Mettre en place un service de balayage intercommunal.
- Mettre en place une démarche "zéro phyto".

Résultats quantitatifs

- 2012 : 17 communes adhérentes au service de balayage.
- 2013 : 2 nouvelles communes adhérentes au service.

Résultats qualitatifs

- Arrêt de l'utilisation des phytosanitaires par les communes adhérentes au service.
- Non renouvellement de l'agrément pour l'utilisation des phytosanitaires de la CC : atteinte de l'objectif "zéro phyto".
- Les déchets de balayage sont recyclés par la société Lingenheld.

MISE EN OEUVRE

Planning

- 2010 : réalisation de l'étude par la FREDON Lorraine.
- 2011 : étude interne pour la mise en place du service de balayage intercommunal.
- 1er janvier 2012 : lancement du service de balayage.
- 2013 : poursuite du projet et non renouvellement de l'agrément phytosanitaire de la collectivité.

Moyens humains

- Gestion administrative par le responsable des services techniques.
- Recrutement d'un chauffeur.

Moyens financiers

- Achat de la balayeuse : 126 700 € moins 76 000 € d'aides soit 50 700 €.
- Pour le bilan en fonctionnement (carburant, entretien, personnel, etc.), voir le rapport 2012.
- Financement du service par les communes adhérentes (coût horaire par tranche d'heure - cf. rapport).

Moyens techniques

- Balayeuse.

Partenaires mobilisés

- Agence de l'eau Rhin-Meuse (aide de 53 000 €).
- Conseil général de Meurthe-et-Moselle (aide de 23 000 €).

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Durant les premières années, des comités de pilotage sont réalisés pour définir si le service est reconduit l'année suivante.

Difficultés rencontrées

- Coût réduit grâce à la mutualisation du service.
- Adaptation des fréquences de balayage sur demande des communes.
- Adaptation de la prestation sur demande des communes (balayage ponctuel de la cours d'école par exemple).

Recommandations éventuelles

- Bien choisir des brosses à poils durs afin que le désherbage soit complet.
- Prévoir une formation du chauffeur à l'écoconduite afin de limiter la consommation de carburant.

Mots clés

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT | PREVENTION DES DECHETS | ADMINISTRATION PUBLIQUE | ECOEXEMPLARITE | DECHET DANGEREUX

Dernière actualisation

Octobre 2019
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Valérie LAMBOTTE
valerie.lambotte@ademe.fr
Direction régionale Grand Est